



Instrument de financement en faveur des PME

Instrument de la SNCI en faveur des PME

| Produits existants | Groupe SNCI | Nouveaux produits |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ○ Crédit d'équipement ○ Prêt de création-transmission ○ Prêt moyen et long terme ○ Financement à l'étranger ○ Facilité « Université de Luxembourg et CRP » | <ul style="list-style-type: none"> ○ CD PME S.A. ○ Northstar Europe S.A. ○ Luxembourg Future Fund ○ EFSI: réservation 80 mio | <ul style="list-style-type: none"> ○ Prêt indirect développement ○ Prêt direct recherche, développement et innovation ○ Prêt entreprises novatrices |

Phase de vie des entreprises qui peuvent être cofinancées par la SNCI

Création

Développement

Innovation

Internationalisation

Reprise et transmission

Les instruments de la SNCI peuvent cofinancer les différentes phases de vie des entreprises

Plusieurs instruments peuvent s'appliquer pour une de ces phases. Le choix de l'instrument se fait au cas par cas

Aucune dépense/actif ne peut bénéficier d'un double financement.

Caractéristiques des interventions de la SNCI

- Principe Investisseur = Exploitant
- Financements à moyen et à long terme
- Approche de cofinancement / pas de financement à 100%
- Apport de fonds propres
- Taux fixes => prévisibilité aux entreprises
- Remboursement anticipatif sans pénalités
- Taux nets

Crédit d'équipement

Prêt indirect – par l'entremise d'une banque commerciale

| | |
|-------------------------|---|
| Base éligible : | Actifs corporels et incorporels amortissables et terrains professionnels Non éligible = matériel roulant et stocks |
| Montant : | 2.500.000 euros maximum Approche sectorielle - entre 25% et 60% (entre 30% et 75% en cas de premier établissement) |
| Taux d'intérêt : | Taux fixe - 2% |
| Durée : | ≤ 10 ans – en fonction des objets financés ≤ 12 ans si investissement immobilier ≥ 75% ≤ 14 ans en cas de premier établissement |
| Garanties : | Principe pari-passu |

Prêt recherche, développement & innovation (PRD&I)

Prêt direct

- **Objet :**

Projets

- de développement ou d'innovation de produits ou de services,
- de procédés ou modes organisationnels, nouveaux ou substantiellement améliorés par rapport à l'état existant (risque d'échec technologique ou industriel)

Prêt recherche, développement & innovation (PRD&I)

- **Base éligible :**

Investissements amortissables et les cash-flow opérationnels négatifs du projet

- Investissements corporels - équipements, machines, installations professionnelles
- Investissements incorporels - brevets, licences, dépenses immatérielles nécessaires à la mise en place du projet (dépenses de personnel, études de faisabilité ou de marché ... et budget sur un an des dépenses de communication/promotion du nouveau produit/service).

- **Exclus :**

- Terrains et immeubles
- Dépenses en relation avec la production et la distribution des produits et services

Prêt recherche, développement & innovation (PRD&I)

- **Bénéficiaires :**
 - PME/PMI
 - Innovantes et établies - création date de minimum 4 ans
 - Autorisation d'établissement au sens de la loi du 2 septembre 2011
 - Influence motrice sur le développement économique national
- **Montant :**
 - Maximum 250.000 EUR et maximum 40% de l'investissement éligible
 - Quote-part SNCI \leq capitaux propres de l'entreprise

Prêt recherche, développement & innovation (PRD&I)

- **Cofinancement** : Moyens propres $\geq 35\%$
- **Taux d'intérêt** : Taux fixes - 3% (5 ans) - 3,5% (10 ans maximum)
- **Déboursement** : Selon plan de déboursement fixé
- **Durée** : En fonction du projet - ≤ 10 ans -
période de grâce de maximum 2 ans
- **Garanties** : Cautionnement solidaire et indivisible des promoteurs
à hauteur de 20% du prêt et des intérêts

Prêt entreprises novatrices (PEN)

Prêt direct

- **Objet :**
 - Financement d'un plan d'affaires dans le cadre d'un projet d'entreprise: développement et commercialisation de produits/services ou procédés nouveaux substantiellement améliorés par rapport à l'état de la technique existant et qui présentent un risque d'échec technologique ou industriel

Prêt entreprises novatrices (PEN)

- **Base éligible :**
 - Cash-flow négatifs résultant d'un projet d'entreprise y compris les investissements amortissables
 - Terrains, bâtiments, équipements, machines et installations professionnels,
 - Dépenses de personnel, frais de dépôt de brevets, recherche contractuelle, coûts d'utilisation de banques de données, de bibliothèques techniques et de laboratoires,
 - Acquisitions de brevets/licences, études de faisabilité du projet, les services de soutien à l'innovation du type étude de marché, mise aux nouvelles normes, test et certification ainsi que le budget sur un an des dépenses de communication/promotion du nouveau produit/service.
 - Coûts liés au lancement commercial

Prêt entreprises novatrices (PEN)

- **Bénéficiaires :**
 - Jeunes entreprises innovantes ≤ 8 ans
 - Autorisation d'établissement au sens de la loi du 2 septembre 2011
 - Ayant une influence motrice sur le développement économique national
- **Montant :**
 - Maximum de 1.500.000 EUR et $\leq 35\%$ des coûts éligibles
 - Quote-part SNCI \leq capitaux propres de l'entreprise

Prêt entreprises novatrices (PEN)

- **Cofinancement** : Moyens propres \geq 35% du coût éligible;
- **Déboursement** : 2 tranches
 - 1^e tranche de 50%, rémunération fonction du risque et du succès du projet, remboursement en bloc à l'échéance finale ;
 - 2^e tranche de 50%, taux fixe, remboursement sur base d'un plan de remboursement avec 1^{er} remboursement au plus tard 3 ans après la conclusion du contrat
- **Durée** : En fonction du projet - maximum 10 ans
- **Garanties**: En règle générale aucune garantie n'est demandée



SOCIÉTÉ NATIONALE DE CRÉDIT ET D'INVESTISSEMENT

www.snci.lu

snci@snci.lu

Tél: 46 19 71-1

Personnes de contact

Françoise GAASCH

francoise.gaasch@snci.lu

461971-53

Guy WOLLWERT

guy.wollwert@snci.lu

461971-30

Alexey POPOV

alexey.popov@snci.lu

461971-35

Jean SCHROEDER

jean.schroeder@snci.lu

461971-31

Augustin BASCUAS

augustin.bascuas@snci.lu

461971-33